



PAROISSE
NOTRE-DAME
DE L'ASSOMPTION

PAROISSE CATHOLIQUE

Accueil/secrétariat : 36 bis avenue Galliéni
92190 MEUDON - Tél : 01 45 34 11 97
nda.meudon-bellevue@wanadoo.fr

Flash Infos

N° 13 - du 14 au 27 mars 2020
3^{ème} et 4^{ème} dimanches du Carême

Retrouvez le message
de notre évêque
à propos du coronavirus sur :
<https://youtu.be/4wL88OLsMV4>

Le Denier de l'Eglise 2020 !

L'appel au « Denier de l'Eglise » pour 2020 commence aujourd'hui. Merci aux 457 donateurs qui ont permis d'assurer le financement de notre paroisse en 2019. La rénovation des Tybilles (la peinture et la réfection de l'éclairage de la grande salle l'an dernier) se poursuivra cette année avec les espaces verts.

Plus largement, notre communauté doit se montrer solidaire des autres communautés. L'Eglise a besoin de votre appui financier pour tenir sa place dans notre société.

L'évangélisation ne peut se vivre sans vous sur le terrain dans notre quartier mais elle passe aussi par vos dons qui permettent le partage entre paroisses et entre diocèses, dans les régions moins favorisées. L'éducation chrétienne, le lien social, la solidarité entre générations et la communication sont autant de chantiers à mener dans un monde qui bouge et qui ne laisse pas toujours à l'Eglise la place qui lui revient pour apporter à nos contemporains la paix et la vie que nous recevons de Dieu.

Le « Denier de l'Eglise » représente les 2/3 de nos recettes. Il contribue à la rémunération des prêtres et des salariés à temps partiel, à l'entretien des équipements, au chauffage et autres frais de fonctionnement.

Votre contribution est essentielle. Elle montre concrètement votre attachement à notre paroisse et à l'Eglise. Elle est largement déductible d'impôts (66%).

Alors, n'attendez pas décembre pour donner votre participation au Denier de l'Eglise. D'avance, au nom du Conseil Economique et de l'Equipe d'Animation Paroissiale, je vous remercie de votre aide.

Père Eric, votre curé.

Comptes 2019 de la Paroisse Notre-Dame de l'Assomption

PRODUITS en €	2019	2018	CHARGES en €	2019	2018
Denier de l'Eglise	213 338	223 920	Clergé	23 012	20 766
Dons divers	55	100	Laïcs salariés	46 839	49 699
Quêtes	50 137	53 820	Bâtiments, chauffage	32 927	33 884
Cultes, caté et messes	37 275	39 698	Autres frais de fonctionnement	19 689	20 601
Mise à disposition locaux	18 410	19 240	<i>s/total dépenses fonctionnement</i>	<u>122 467</u>	<u>124 950</u>
Produits de gestion	9 190	2 954	Aumônerie enseignement public	18 000	18 000
<i>s/total recettes courantes</i>	<u>328 405</u>	<u>339 732</u>	Solidarité diocèse et autres dons	20 726	26 346
Régul. exercices antérieurs	1 076	0	Forfait diocésain	65 845	60 606
			<i>s/total versements "extérieurs"</i>	<u>104 571</u>	<u>104 952</u>
			Travaux exceptionnels	44 581	7 894
			Amortissements	14 439	14 362
TOTAL PRODUITS	329 481	339 732	TOTAL CHARGES	286 059	252 158
pm quêtes impérees	12 836	14 047	Résultat excédentaire	43 422	87 575
			TOTAL	329 481	339 732

Les travaux exceptionnels (peinture et plafond de la salle des Tybilles et de la sacristie, mise aux normes de sécurité des Tybilles) s'élèvent à 45 000 € en 2019.

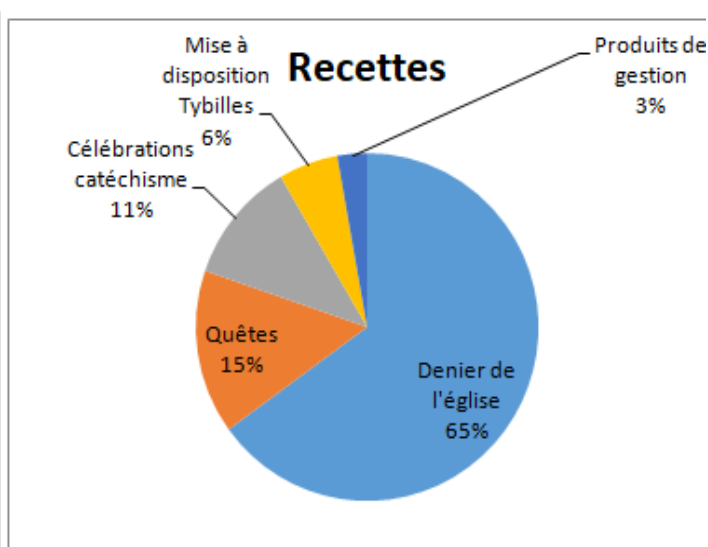
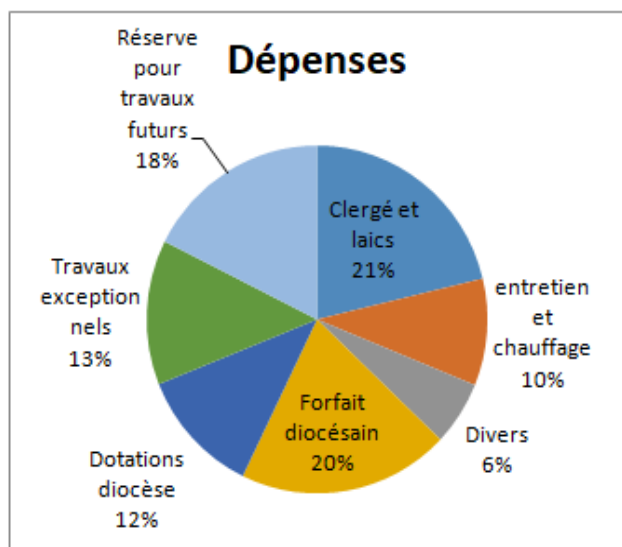
L'excédent de trésorerie de 2019 va permettre d'envisager des travaux de réfection des armoires électriques, d'aménagement des espaces verts et une amélioration du mobilier des Tybilles.

Nos activités :

- Le poste « rémunération du clergé » concerne le curé et les prêtres extérieurs assurant un service de remplacement. Le poste « laïcs » concerne l'adjointe en pastorale et la secrétaire à temps partiel et les organistes (obsèques). Le coût total est stable.
- Le poste « bâtiments » couvre l'ensemble des dépenses d'entretien (église, salles des Tybilles et presbytère) et les frais associés, notamment de chauffage. En 2019, les dépenses sont restées stables.
- Les frais de fonctionnement de la paroisse correspondent principalement les achats pour le culte, les fournitures de bureau, le téléphone, les déplacements, la formation. Ils sont en baisse en 2019.
- Les versements « extérieurs » représentent notre contribution au fonctionnement de l'**Aumônerie de l'enseignement public de Meudon** et du diocèse (« **forfait diocésain** »), auxquels s'ajoutent la **solidarité avec le diocèse** pour les paroisses en difficulté dont l'église saint-Joseph de Villeneuve-la-Garenne (5 000 €).

Nos ressources :

- La collecte du **Denier de l'Eglise** reste stable puisque la baisse de 10 000 € vient d'un don exceptionnel en 2018 non renouvelé ; le nombre de foyers donateurs reste stable. L'âge moyen des donateurs a baissé mais demeure élevé.
- Avec 65% des recettes, le Denier est la contribution essentielle qui permet à la paroisse **d'assurer son fonctionnement** et de participer, par des versements importants, à la **solidarité dans le diocèse et à travers lui avec l'Eglise universelle**.
- Un très grand merci à tous les donateurs et notamment aux nouveaux donateurs.



* Quêtes impérees :

Quêtes effectuées à la demande du diocèse pour des œuvres d'Eglise (séminaires, aumôneries d'hôpitaux, secours catholique, etc.) ; les recettes sont directement reversées à ces œuvres et ne sont donc pas comptabilisées en recettes pour la paroisse.

Le Denier de l'Eglise 2020 !

- Qui peut donner ?

Tout paroissien habituel ou occasionnel, tout ami de la paroisse, toute personne qui souhaite soutenir l'action de l'Eglise ; tout adulte, dès qu'il dispose de revenus. Sur un plan fiscal, le don est effectué par un « foyer fiscal ».

- Quand donner ?

Tout de suite et en tout cas avant la fin de l'année 2020. En donnant tôt dans l'année, on facilite la trésorerie de la paroisse et on économise les relances.

- Comment donner ?

Par **carte bancaire sur Internet sur le site de la paroisse**, par chèque ou en espèces, par prélèvement automatique (mensuel ou trimestriel). Toutes les précisions figurent sur les documents disponibles au fond de l'église et sur le site de la paroisse : www.nda.meudon.fr.

- Peut-on donner en plusieurs fois ?

Bien sûr on peut faire plusieurs versements dans l'année, tous défiscalisables. Le prélèvement automatique permet de verser tous les mois ou tous les trimestres. Le montant prélevé peut à tout moment être modifié ou arrêté.

- Y-a-t-il un avantage fiscal ?

Oui, si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 66% de votre don (s'il est supérieur à 15€). Vous pouvez ainsi donner 3 fois plus : pour donner effectivement 100 €, il faut que vous versiez 300 €.

- Combien faut-il donner ?

Il n'y a pas vraiment de règles. L'Eglise suggère 1 à 2% du revenu annuel. Beaucoup de nos donateurs versent chaque année entre 200 et 500 € (soit un coût réel de 66 à 170€ après déduction fiscale). Mais quel que soit son montant, le don montre d'abord l'attachement à l'Eglise. « Dieu aime qui donne joyeusement » (2 Corinthiens 9,7).

- Si je donne au Denier de l'Eglise, dois-je continuer de donner à la quête ?

Oui, naturellement, car la démarche est différente. Le don à la quête fait partie intégrante de la liturgie et signifie notre contribution à la présentation des offrandes, « fruit du travail des hommes ». Les quêtes "impérées" (presque chaque mois) sont affectées à des œuvres d'Eglise et ne sont pas une ressource pour la paroisse. De plus, sans les ressources des quêtes ordinaires, le Denier de l'Eglise ne peut suffire à couvrir toutes les dépenses de la paroisse.

- Que faire si je fréquente deux paroisses ?

Vous pouvez partager votre versement entre les deux paroisses.

- Notre paroisse a-t-elle besoin de plus de ressources ?

Au-delà de ses propres besoins, la paroisse contribue largement à la solidarité avec les paroisses moins favorisées et, par le diocèse de Nanterre, avec l'Eglise universelle.

- A quoi sont utilisés ces versements ?

Les éléments principaux des comptes de la paroisse sont présentés dans la feuille paroissiale. Les membres du Conseil économique de la paroisse sont disponibles pour répondre à vos questions ou recevoir vos commentaires.

- Voir aussi d'autres questions sur : www.jedonneaudenier.org

Agenda

DATE	HEURE	ÉVÉNEMENTS	LIEU
Jeudis 19 et 26	20h00	Parcours ALPHA Classic	Tybilles
Mercredi 1 ^{er} avril	20h15	Réunion du Grand Conseil élargi	Tybilles

Échos de l'EAP du mardi 10 mars

L'atelier lectures bibliques enfants / ados : a réuni 5 collégiens samedi 7 mars : Bravo !

La distribution des Rameaux samedi 4 avril : se fera devant l'église pour situer facilement le lieu de la bénédiction avant les messes.

Le Grand Conseil élargi se réunira mercredi 1^{er} avril aux Tybilles autour d'un dîner avec le témoignage d'étudiants qui ont animé des week-ends « mission » en paroisses dans l'Allier.

Pèlerinages des pères et des mères de familles

Et si vous preniez le temps de marcher, de prier, d'aller à la rencontre du Seigneur ? Le pèlerinage des mères de famille (12 au 14 juin) et le pèlerinage des pères de famille (3 au 5 juillet) repartent sur les chemins de Vezelay. Ils s'adressent à toutes et tous, quelles que soient leur situation personnelle et leur chemin de foi.

Réunions d'information aux Tybilles le 30 mars à 20h30 pour le pèlerinage des mères de famille
et le 27 Avril à 20h30 pour le pèlerinage des pères de famille.

Renseignements : pdmf.ndameudon@gmail.com (mères) et ppf.meudon@gmail.com (pères)

Le groupe local de l'ACAT (groupe œcuménique luttant contre la torture et pour les droits humains) remercie les 51 signataires (137 avec St Martin) des deux appels proposés les 29/2 et 1/3.

Votre engagement est utile. Les signatures sur les appels des 2 ou 3 dernières années ont permis des libérations-bannissements au Vietnam, au Mexique, au Pakistan... Elles ont aussi permis de donner de la notoriété et ainsi de protéger des prisonniers torturés, quelques fois condamnés sur la seule foi d'aveux extorqués. Le groupe de travail « ad hoc » de l'ONU a ainsi reconnu comme étant détenus arbitrairement au Burundi, au Vietnam et au Maroc/Sahara occidental, des prisonniers pour qui nous avons prié et pétitionné récemment. En ces temps où des sondages montreraient que l'opposition résolue à la torture et à la peine de mort fléchirait dans nos pays, avec vous, nous réaffirmons notre engagement, nourri de l'Évangile, en faveur de la dignité humaine. Encore merci à tous.

Conférences de Carême 2020

A Notre-Dame de Pentecôte à La Défense

Cette année le cycle de conférences de Carême 2020 propose aux intervenants de nommer des figures prophétiques d'aujourd'hui. Et si le Seigneur pouvait faire de tout son peuple un peuple de prophètes !

Conférences tous les jeudis de Carême de 12h45 à 14h.

Programme : <http://www.ndp92.fr>

1 Place de La Défense / Métro ou RER Grande Arche Sortie 5 - Tel : 01 47 75 83 25 - E-mail : ecrire@ndp92.fr

A la Maison de la Parole

Pendant le Carême : soirées d'entretiens spirituels de 20h30 à 22h :

Mardi 17 mars, avec P. Jean-Claude Khonde

Jeudi 26 mars, avec P. Serge Sollogoub.

4 rue Hélène Loiret à Meudon - Contact : contactmdp92@gmail.com

Messes Dominicales :

Samedi : 18h

Dimanche : 10h et 11h30

Messes en semaine : Mardi : 19h

Mercredi : 12h15

Jeudi et Vendredi : 9h

Accueil spirituel à l'église :

en période scolaire

le Père Eric est présent le mardi de

18h à 19h (possibilité de se confesser)

Accueil Paroissial :

au presbytère en période scolaire

lundi : 16h à 18h

mardi à samedi : 10h à 12h

Tous les lundis à 14h : Chapelet dans l'église

Adoration du St Sacrement le mardi à 19h30 (période scolaire)

Abonnement gratuit par mail à la feuille paroissiale : mfernique@free.fr

Site de la paroisse où vous trouvez la feuille paroissiale : www.nda-meudon.fr